

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENAIS

Séance du 11 décembre 2024

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Quorum
12	11	7
Date de la convocation : 6 décembre 2024		
Date d'affichage de la liste des délibérations: 13 décembre 2024		
Date d'approbation du procès-verbal : 16 décembre 2024		

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Benais, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Jessica COUINEAU, Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Astrid HEROGUELLE, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON, Stéphanie RIOCREUX, Dorothée ROUSSEL, Marie-Line RUOPPOLO-COINEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Luc GILBERTON, (Pouvoir à Thierry POTIRON)

Excusés : Néant

Absents : Néant

Lesquels forment la majorité.

Thierry POTIRON été désigné secrétaire de séance par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 01 : Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 25 novembre 2024
- 02 : Réalisation d'un emprunt

- Questions diverses :

DELIBERATIONS

01 : D2024-70 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3121-13 qui précise que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante »,

Vu le projet de procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 novembre 2024, transmis à chaque conseiller en amont de la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 novembre 2024, tel qu'annexé.

2: D2024-71 REALISATION D'UN EMPRUNT

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu la délibération n°D2024_23 du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un emprunt pour financer les opérations d'investissement du budget 2024,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant les offres suivantes reçues de différents organismes prêteurs sollicités pour un prêt de 25 000 €uros, à taux fixe sur une période de 5 ans :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre de la Caisse d'épargne soit un emprunt de 25 000 €uros, à taux fixe de 3.05 %, à échéance constante et trimestrielle, sur 5 ans, comprenant des frais de dossier à hauteur de 75€ ;

AUTORISE la maire ou son représentant à signer le contrat de prêt ;

PRECISE que la maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2024, tel qu'annexé.

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 16 décembre 2024 à 20h30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le secrétaire de séance
Thierry POTIRON

La Présidente de séance
Stéphanie RIOCREUX

